

L'île aux Bambins

Bonjour, Voici le menu de cette nouvelle année : Inaugurez avec le cocktail de joie, dégustez le velouté d'amitié et son gratiné de santé, régaliez-vous avec le filet d'amour et sa sauce folie, puis finissez en douceur avec la bûche d'harmonie... Enfin, savourez chaque seconde de cette nouvelle année 2016!

Bonne dégustation



Relais Assistants Maternels de la CCVA

8 bis rue des Aloses-**25640 ROULANS**

Tél : 06.87.79.14.14 ou Rfam.ccva@francas-doubs.fr

Pour suivre les actualités du RAM Www.ramfrancascvva.jimdo.com

Fermeture du Relais : En Janv: 7,21 (matin) et en Février: 1

En raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute, d'autres fermetures du Relais peuvent être envisagées. Veuillez m'en excuser par avance.



Animations pour TOUS au périscolaire de 9h à 11h sur inscription

Janvier

Mardi 12 à Roulans et Jeudi 14 à Bouclans

Jeudi 21 à la Médiathèque de Bouclans

Février

Mardi 9 à Roulans et Jeudi 11 à Bouclans



| | | |
|-----------------|---|------------------------|
| Lundi | 9h-11h Permanence téléphonique (03.81.55.20.09) | Fermé |
| Mardi | Roulans (Espace culturel) 9h-12h | 13h30-17h30 |
| | Sur RDV uniquement | de 17h à 19h |
| Jeudi | Bouclans Mairie ligne directe 03.81.55.20.09 9h-12h | 13h30-17h30 |
| | Sur RDV uniquement | de 17h à 19h |
| Vendredi | 13h30-16h30 | |
| | 1er et 3ème à Bouclans | 2ème et 4ème à Roulans |
| Samedi | 9h-12h sur RDV uniquement | |

Apprendre à l'enfant à réguler ses émotions

Pleurs, éclats de rire, morsures, tapage de camarades,...l'adulte est souvent démuni face aux comportements émotionnels de l'enfant. Savoir accueillir et décoder les émotions de son enfant, c'est lui permettre de se constituer une sécurité intérieure stable, de se sentir reconnu dans ses émotions. Il pourra alors aller serein et assuré affronter les peines et joies de la vie.

Nous vous donnons ci-dessous quelques clefs pour comprendre votre enfant à différentes étapes.

L'enfant de 1 an

Lorsque l'enfant pleure, il est important de le reconforter, de l'enlacer, de le nourrir. Il comprendra alors que ses besoins peuvent être satisfaits et qu'il peut faire confiance à l'adulte. Il sera moins stressé, inquiet.

Il faut également rassurer l'enfant. Expliquez à l'enfant ce qui est arrivé (« tu as eu peur du bruit du camion », par exemple). Il faut ainsi changer les idées de l'enfant, détourner son attention pour l'aider à passer à autre chose. Ce sera une force pour plus tard !



Toute situation nouvelle est stressante pour lui (comme pour nous d'ailleurs !). Poser des rituels l'aidera : le moment du jeu débute par une chansonnette par exemple, le moment de manger par le lavage des mains et celui du sommeil par la lecture d'un livre sur les genoux de l'adulte.

L'enfant de 2 ans

A cet âge, l'enfant n'aime pas s'entendre dire « non ! » ; il aime au contraire essayer tout seul. Il vit alors souvent des frustrations, ou ce que les adultes appellent par erreur, des caprices.

Quand vous voyez la frustration arriver, donnez à l'enfant le temps de faire une pause pour lui donner la possibilité de se calmer.



Pour parler à l'enfant, assurez-vous d'avoir son attention. Mettez-vous à genoux, à sa hauteur pour un contact visuel.

Aidez l'enfant à apprendre à reconnaître ses émotions. Il y

a un très grand nombre d'émotions, aidez-le à les nommer et elles sont toutes entendables ; à vous éduquer l'enfant par rapport à elles : « je sais que tu es fâché que maman parte ; je vois que tu es en colère, tu es triste, tu es frustré, j'entends que tu as envie de te venger parce que Mathieu a pris le jouet, etc.... ». Vous allez aider ainsi l'enfant à développer son sens de l'empathie.

Pour éviter les crises de frustrations, dites à l'enfant les situations qu'il va vivre : nous allons en course, dans la voiture, chez nounou et ensuite on reviendra. Cela le rassure énormément.

Exposer aussi au préalable les attentes et les consignes : on ne touche pas telle chose, on ne crie pas, on n'achètera pas de jouet, etc...

L'enfant de 3 ans

L'enfant de cet âge doit apprendre à attendre lorsque c'est nécessaire et à continuer à essayer pour réussir. Vous développerez alors son sens de la persévérance.

Face à un enfant qui essaie de contourner votre interdit, vous devez stopper, contrer son comportement impulsif et empêcher ses gestes.

Expliquez à l'enfant qu'une situation doit tourner court, comme lorsqu'il se roule par terre. Son jugement n'est pas développé, il a besoin de vous sur ce point. Pour cela, écoutez son point de vue sur la situation et aidez-le à exprimer son ressenti.

Donnez à l'enfant un temps de réflexion pour trouver une solution à la situation. C'est le début de l'enseignement à la résolution de problème : « tu ne peux jouer ici, alors comment faire ? »

Offrez-lui des choix de solutions possibles au besoin.

Et pensez surtout à féliciter ses bons comportements !

Vous pouvez aussi créer quelques outils pour l'aider à évacuer son émotion, comme par exemple :

➤ Un coin à émotions: un lieu de sérénité avec un pouf pour s'y lover, une table avec des feuilles et des crayons pour dessiner sa colère, sa tristesse.

➤ Le coin, ou sac, à cris: l'enfant pourra pousser ses cris dans ce lieu préalablement défini avec l'adulte, ou dans un sac.

➤ Un punching-ball, ou un coussin: l'enfant a le droit de le taper, de le mordre, de le jeter pour évacuer ce tsunami qui le submerge.

Source internet :

www.youtube.com/watch?v=Jz90vu937pQ

www.youtube.com/watch?v=H9fxoaQanXA

www.youtube.com/watch?v=UhkNXE-GPXA



Le saviez-vous ?

Pour information, vos bulletins de salaire sont disponibles sur votre compte en ligne, sur www.pajemploi.urssaf.fr, rubrique « **Éditer mes bulletins de salaire** ».

Consultez également la rubrique « [Comprendre mon bulletin de salaire](#) », qui vous détaille les différents éléments qui composent votre fiche de paie.

A compter du 1er janvier 2016 : vos bulletins de salaire seront exclusivement disponibles dans votre compte en ligne. L'envoi postal est supprimé.

INFOS ADMINISTRATIVES / LÉGISLATIVES



Si vous êtes assistante maternelle, vos heures de formation (DIF) sont inscrites automatiquement dans votre compte personnel de formation durant l'été 2015. Vos heures de formation sont également disponibles sur le site de l'IRCEM.

Pour tout complément d'information sur vos droits et sur les formations éligibles, vous pouvez contacter AGEFOS-PME au 0825 077 078 (numéro indigo : 0,15€ TTC/min) ou IPERIA l'Institut au 0800 820 920 (numéro vert) et sur leur site internet <http://www.iperia.eu>.
<http://www.moncompteformation.gouv.fr/article/assistantes-maternelles>

Les cotisations salariales des assistantes maternelles augmenteront de 0,10% au 1^{er} janvier 2016.

Comme le prévoyait la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites et le décret 2014-1531 du 17 décembre 2014, les cotisations salariales d'assurance vieillesse augmenteront une nouvelle fois au 1^{er} janvier 2016.

- + 0,05 % pour la cotisation salariale vieillesse plafonnée au titre de l'extension du dispositif « carrière longues » instauré par le décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 ;
- + 0,05 % pour la cotisation salariale vieillesse déplafonnée instauré par le décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 ;

La cotisation de retraite complémentaire Arrco devrait quant à elle rester inchangée pour 2016 conformément à l'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015.

À compter du 1^{er} janvier 2016, le taux global de cotisations sociales salariales applicable aux assistantes maternelles passera ainsi de 23,21 % à 23,31 % (de 24,71 % à 24,81 % pour les assistantes maternelles d'Alsace-Moselle).



Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2016

Le SMIC a été revalorisé de 0,6% (9.67 € brut soit 9.61€ net).

Le minimum horaire est de 2.09€ net soit 2,72€ brut

Source: www.casamape.fr

En raison de la stabilité de l'indice des prix sur un an, le minimum garanti qui sert de base au calcul du montant minimal des indemnités d'entretien devrait quant à lui rester inchangé. En conséquence, le montant minimal de l'indemnité d'entretien devrait rester à **3,00 € pour neuf heures d'accueil** de l'enfant (85 % du minimum garanti), soit **0,3324 € par heure**. En deçà de huit heures de garde par jour, l'indemnité d'entretien doit respecter le montant minimum imposé par la convention collective du 1^{er} juillet 2004, établi à **2,65 € pour toute journée commencée**.

BONHOMMES DE NEIGE EN CHAMALLOW

Ingrédients (pour 4 sucettes)

4 Gros OREO
4 mini OREO
12 Chamallows blancs
100g de chocolat patissier
2 bonbons carensac rouge
2 bandes acides rouge
4 brochettes en bois

Réalisation

Découper les carensac en 2 au couteau.

Découper les bandes acides en 2 dans le sens de la longueur.

Faire fondre le chocolat au bain marie.

Enfiler 3 chamallows par brochette.



Coller le gros et le mini OREO grâce à un peu de chocolat fondu.

Coller le chapeau (c'est à dire le montage d'OREO) sur le dernier chamallow enfilé.

Coller le 1/2 carensac sur le même chamallow avec un peu de chocolat fondu.

Avec un cure-dents et un peu de chocolat fondu, dessiner les yeux, la bouche et les boutons.

Déposer une 1/2 bande acide rouge entre les 2 chamallows.

Votre sucette est prête à être emballée et à attendre Noël.

Bon Amusement !!

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Les sessions se dérouleront uniquement sur le PLAN de Formation. Il n'est donc plus nécessaire de fournir votre relevé DIF de l'IRCEM. Chaque employeur peut faire partir son assistant maternel en formation 48 heures par an.

1) Éveil de l'enfant (24h soit 3 samedis)

Objectifs: Proposer et organiser des activités ludiques qui favorisent le développement de l'enfant. (**Possibilité de faire un perfectionnement pour les AM qui ont déjà fait la formation**)

2) Contes et Histoires à raconter (16h soit 2 samedis)

Objectifs: Utiliser le conte ou l'histoire comme support à d'autres activités. Initier dès le plus jeune âge un rapport positif au livre.

3) S'initier à l'informatique et à l'Internet (20h soit 2 samedis 1/2):

Objectifs: savoir utiliser les nouvelles technologies)

4) Favoriser la relation avec les enfants et leur famille (24h soit 3 samedis):

Objectifs: Favoriser les échanges professionnels et les liens relationnels entre les enfants accueillis, familles et assistant maternel.

Merci de contacter le RAM rapidement si vous souhaitez participer à une des formations pour pouvoir constituer des groupes de 6 personnes.



Ces formations sont payées et remboursées à l'employeur qui vous y inscrit

Permanence CAF les 2èmes et 4èmes mardis du mois entre 9h et 12h

À la Poste de Bouclans (salle Objectif Emploi, 1ère à gauche)

Prendre RDV avec Salima Simonin au 06.26.70.56.20 au plus tard le vendredi pour la semaine suivante et rencontrer un conseiller CAF sur la borne visioquichet.

